



## **Processus d'intégration des communautés immigrées turques en région semi-urbaine en Wallonie**

Julien Bolland, Etienne Dewandeler et Altay Manço (IRFAM)

### **1. Introduction et présentation des contextes d'étude**

L'intégration de migrants dans les zones peu urbanisées des pays occidentaux est un sujet rarement étudié. Pourtant, on sait de longue date qu'une immigration existe dans les régions agricoles de l'Europe. Ainsi, des monographies ont déjà relaté la présence et le devenir de groupes de migrants maghrébins ou turcs, par exemple, en Dordogne, en Bourgogne, dans le Limousin et dans la région Rhône-Alpes. En Suisse, la présence d'immigrants en zone rurale fut liée au travail agricole saisonnier, parfois exécuté par des travailleurs frontaliers italiens. Si, en Belgique, un travail arboricole et horticole saisonnier implique aussi la communauté turque, africaine subsaharienne et marocaine immigrée dans les villes flamandes ou en Wallonie, les travaux de géographes sociaux montrent la présence stabilisée de communautés turques et palestiniennes dans différentes localités des Ardennes où existe une production forestière ou des carrières.

Selon le rapport Dumont sur la régionalisation de l'immigration au Québec (1991), il n'existe pas véritablement de modèles à travers le monde occidental en matière de bonne dispersion de l'immigration dans les régions, en revanche la Belgique semble présenter une diffusion équilibrée de ses immigrants sur l'ensemble de son territoire. Ainsi, la présence d'investisseurs chinois ou turcs est appréciée dans les différentes localités car elle permet de dynamiser le secteur de la restauration, par exemple. Ceci est relayé par la présence de plusieurs centres d'accueil de réfugiés installés dans de petites localités wallonnes, dans la partie francophone du pays : dès 1999 d'importants groupes de réfugiés ont ainsi été accueillis dans des communes du sud du pays peu habituées à l'intégration de publics d'origine étrangère, comme le cas des Albanais à Huy, à Statte, etc.

D'après S. Gsir de l'Université de Liège, la dispersion des réfugiés dans des centres d'accueil et villages ne va pas toujours sans mal. Les cas les plus positifs correspondent en général à des localités qui ne se sont pas opposées à l'installation d'un centre sur leur territoire, les réfugiés les plus récents, arrivant à peine de contrées en guerre dont on parle encore dans les médias étant les mieux accueillis. L'accueil réservé par la population aux réfugiés dépend encore de la taille de la localité et de la capacité du centre en termes de lits. Il est très difficile de concilier les centres de réfugiés et les habitants des villages environnant si le centre exerce un effet à la baisse sur le prix des maisons, d'autant plus qu'à la différence d'autres pays, les villages belges ne se vident pas de leur population bénéficiant de l'étendue modeste du pays, ainsi que de la densité de ses réseaux de routes ... Par ailleurs, certains villages dont la paroisse et/ou la vie associative sont particulièrement vivaces se montrent également plus accueillants selon Gsir. Si le mode



d'organisation du centre de réfugiés est participatif, le lien à la communauté environnante se passe mieux.

En ce qui concerne plus spécifiquement la région wallonne, les premières données impressionnistes dont on dispose, à travers les récits de travailleurs sociaux œuvrant auprès de communautés immigrées dans diverses communes semi-urbaines telles que Visé, Bastogne et Marche-en-Famenne, par exemple, montrent, dans le cas des Turcs installés dans des régions forestières, l'existence, à la campagne, d'une vie communautaire immigrée plus dense qu'en ville. Cette vivacité communautaire irait, en plus, de pair avec le développement plus rapide et plus épanoui de contacts avec la population rurale locale ... On note également les difficultés des services sociaux et éducatifs peu habitués à travailler avec des publics étrangers et non francophones. De même qu'un certain degré d'isolement.

Malgré ces premiers constats empiriques, en Europe francophone, en général, et en Belgique francophone, en particulier, très peu de publications traitent de la présence d'immigrants dans des zones semi-rurales, hormis quelques numéros de revues spécialisées telles qu'*Hommes et Migrations*, *Osmoses* et *Agenda Interculturel*. En revanche, on constate, au Québec, un nombre appréciable de travaux publiés, notamment par des équipes animées par la professeure Myriam Simard de l'INRS. Ces travaux sont cependant très peu connus en Europe. Il en va de même pour les travaux dans diverses régions de Michèle Vatz-Laaroussi de l'Université de Sherbrooke. En effet, au Canada, en général, et au Québec, en particulier, pays d'immigration ouverts à une installation en région rurale, on recense un certain intérêt politique par rapport à la problématique de la présence et de l'intégration de migrants en zone rurale : ainsi, divers travaux québécois focalisent sur la dynamisation des zones concernées par la présence d'immigrés.

Notre recherche présente, en phase avec ces développements au Québec, des observations portant sur les mécanismes d'acculturation de migrants originaires de Turquie dans certaines zones semi-urbaines en Provinces de Liège et du Luxembourg. On propose un cadre d'analyses et de confrontations de données et de modèles d'acculturation de populations migrantes, installées dans des contextes socio-économiques et sociogéographiques contrastés d'autant plus que l'investigation est envisagée dans une visée transnationale. De manière opératoire, la recherche est constituée de deux monographies exécutées à Cheratte et à Blégny, dans la région de la Basse-Meuse, et complémentirement d'une autre observation effectuée à Bastogne. Elles sont synthétisées dans cet article. Les localités sont investies par des démarches d'enquêtes sociohistoriques et psychosociologiques qualitatives dans l'objectif de contribuer à modéliser, de manière exploratoire, les processus d'acculturation et d'intégration sociale de groupes d'immigrés. Ce travail effectué avec la contribution des étudiants de l'Université de Liège dans le cadre d'un cours sur les processus migratoires a pour ambition de fournir un matériel d'information utile à des travailleurs sociaux et décideurs locaux.

Zone urbanisée par l'activité minière, à la lisière de villes importantes (Herstal, Liège) et de communes semi-rurales comme Blégny, Cheratte et sa population ouvrière sont englobées au sein de la ville de Visé, une petite ville résidentielle et marchande à l'image de Bastogne, elle aussi aisée mais abritant également une population immigrée, surtout composée de familles turques. La taille modeste de ces entités rend plus facile un travail direct avec des intervenants sociaux et également avec les responsables politiques.

Les observations réalisées en 2003-2004 auprès des populations immigrées des entités de Blégny et de Bastogne montrent que là où l'activité économique est assez limitée et le chômage assez répandu parmi les immigrants, la communauté immigrée semble s'investir dans l'entretien de son *capital social* pour assurer sa propre cohésion et sa survie culturelle. A ce niveau, la reliance communautaire, la solidarité des pairs et la vie religieuse servent de vecteurs de cohésion sociale, conformément à l'origine étymologique du mot religion : *religare*. Au sein des petites communautés turques des villes de Visé, Blégny et Bastogne, mais également dans bien d'autres localités, même plus importantes, le capital social est investi dans le lieu communautaire par excellence : la mosquée-association.

La période historique durant laquelle on assiste à la création de mosquées et associations et à leur investissement par des réseaux de soutien et d'échanges entre immigrants musulmans est également une période durant laquelle les familles immigrées perdent leur pouvoir économique et la stabilité de leur pouvoir d'achat, car les secteurs industriels censés les embaucher disparaissent les uns après les autres. La période allant de la fin des années 70 au début des années 90 correspond également, dans bien des localités belges, à la disparition des services et commerces donnant aux habitants le sentiment d'un abandon. Ainsi, à Cheratte, des interlocuteurs se souviendront de la fermeture du bureau de poste, de la succursale de la mutuelle et de l'agence bancaire montrant bien que les services financiers quittent les quartiers devenus insolubles.

Il ne reste alors plus à l'ex-ouvrier immigré que le constat de sa disqualification sociale et de sa perte de légitimité à fouler le sol belge. Sans emploi stable, il perd son statut de « citoyen capacitare », parce qu'il est incapable de consommer ou de consommer comme tout le monde ... La réaction inévitable sera donc d'investir le lien communautaire dont la caisse de dépôt ne sera autre que la mosquée du quartier ... La manœuvre est salutaire pour le travailleur immigré déchu en contexte postmigratoire car sa situation de membre de minorité paupérisée en Europe ne lui laisse guère d'autres mécanismes de défense : sa communauté et sa religion sont pratiquement ses seuls instruments de cohésion sociale et de valorisation de soi en tant que citoyen et en tant que parent. Pourtant, le souvenir d'autres communautés immigrées plus anciennes, comme l'italienne par exemple, ayant bénéficié de contextes d'emploi plus favorables et ayant développé d'autres stratégies de cohésion sociale (comme le syndicalisme ou les sports populaires, entre autres) le



desservira dans une société où le religieux a perdu le monopole du lien social. Sa différence dans son rapport au religieux et à sa culture d'origine sera un élément de plus contribuant à sa marginalisation socioculturelle en particulier dans de petites localités où il est encore plus visible.

## **2. Intégration des personnes issues de l'immigration à Blegny**

La commune de Blegny (ancienne agglomération minière), en « Pays de Herve », au nord de la province de Liège, est une localité de douze mille habitants regroupant divers villages et s'étendant sur 26 km<sup>2</sup>. En raison de sa densité de population (moins de 500 hab./km<sup>2</sup>), de sa proximité des villes de Liège et Visé et sur base des secteurs d'activités plutôt agricoles qu'industriels développés en son sein (l'industrie minière locale n'a pas créé de concentration urbaine, l'activité agricole étant souvent complémentaire), la commune de Blegny peut être qualifiée de semi-urbaine.

En se penchant sur les grandes lignes de l'immigration blegnytoise, on constate que l'arrivée d'immigrants sur le territoire communal est intimement liée aux activités du charbonnage d'Argenteau-Trembleur. Ces gisements houillers furent exploités dès le XVIe siècle mais il faut attendre la fin du XIXe et le début du XXe pour constater la venue de travailleurs étrangers. En 1925, 10% des mineurs sont d'origine étrangère (Hollandais et Polonais principalement). Peu avant la Deuxième Guerre mondiale, les travailleurs étrangers représentent 30% de l'effectif local et sont, en grande partie, originaires de l'Est et d'Italie. Les travailleurs étaient regroupés par nationalité dans des baraquements mais une cité extérieure permit aux familles de venir les rejoindre. Après 1945, le charbonnage d'Argenteau-Trembleur devint un pôle d'attraction pour la main-d'œuvre étrangère. Le nombre d'Italiens ira croissant jusqu'en 1960 et la proportion de travailleurs étrangers s'approcha des 50%. Les accords signés avec l'Espagne (1956) et la Grèce (1957), inaugurant le deuxième cycle migratoire et ceux conclus avec la Turquie et le Maroc en 1964 (troisième cycle visant le rétablissement de l'équilibre démographique) diversifièrent encore plus l'effectif de la mine locale. En effet, 68% du personnel est de nationalité étrangère en 1976, soit plus de 400 travailleurs. A la fermeture de la mine en 1980, certains travailleurs étrangers quittèrent la localité pour d'autres charbonnages mais d'autres, installés en famille, bénéficièrent des retraites, pensions et offres de travail au sein du futur site touristique. Ceux-ci sont à la base des communautés italienne et turque toujours présentes dans l'entité.

De 1989 à ce jour, le nombre de résidents de nationalité turque ou marocaine a été divisé par quatre au fil des naturalisations et des migrations internes. Ce phénomène n'est pas rencontré au sein des communautés de citoyens européens (italiens, espagnols et grecs). Le nombre de ressortissants hollandais a, quant à lui, augmenté, ceux-ci étant attirés par le prix des terrains et des biens immobiliers dans la région frontalière avec leur pays d'origine. La commune a vu récemment arriver des noyaux familiaux et des individus isolés d'origines diverses avec le statut de demandeurs



d'asile : Afrique centrale, ex-Yougoslavie, ex-républiques russes. Ceci constitue la dernière vague d'immigration locale. Aujourd'hui, la population blegnytoise compte environ neuf cents personnes d'origine étrangère, celles-ci représentant près de 50 nationalités, les Turcs sont parmi les plus nombreux.

Plusieurs structures locales sont concernées par l'intégration des migrants. Un Centre Public d'Action Sociale (CPAS) existe dans chaque commune belge. Ceux-ci ont pour mission d'assurer une aide matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique aux personnes et aux familles. Le CPAS aide les candidats à l'asile à effectuer leurs différentes démarches visant à faire valoir leurs droits. Les CPAS peuvent également créer et gérer des établissements ou services à caractère social, curatif ou préventif. La commune offre par ailleurs, depuis 1995, un Plan Social Intégré (PSI) à ses habitants. Cette structure, subventionnée par la Région Wallonne, effectue un travail social particulier auprès d'un public cible. Les enfants, adolescents et personnes d'origines étrangères de la commune sont ainsi encadrés par un ensemble d'éducateurs et de travailleurs sociaux spécialisés. Le PSI dispose de locaux particuliers au sein desquels diverses activités sont proposées dans le cadre d'une pédagogie du projet. Ainsi, des cours d'alphabetisation sont organisés afin d'enseigner le français aux personnes venues de l'étranger. Outre l'apprentissage basique de la langue, ces cours visent également à aider les différents participants à s'intégrer au sein de la population ainsi qu'à les aider à se débrouiller dans la vie pratique. L'enseignement fondamental est couvert par différentes écoles de l'entité. La formation secondaire n'est, quant à elle, plus assurée au sein de la commune ce qui oblige les jeunes blegnytois à se rendre dans les villes de Visé, Herve ou Liège (toutes distantes de +/- 15km.). Diverses formations professionnelles, principalement manuelles, sont quant à elles disponibles au sein de la commune. Les jeunes d'origine étrangère semblent se retrouver principalement dans une école professionnelle de l'entité. Leurs performances académiques sont malheureusement, selon les responsables de l'enseignement local, inférieures à la moyenne.

Les familles d'origine turque résidant sur l'entité blegnytoise sont arrivées sur le sol belge à partir de 1960. Les premiers arrivants sont venus pour travailler dans les mines. Ils effectuèrent le déplacement après avoir été sélectionnés par des recruteurs locaux. Ces travailleurs vinrent selon les cas en famille. En effet, à cette époque, la Belgique était ouverte à cette immigration familiale. La communauté turque de Blegny est constituée de ces premiers arrivants, de leurs descendants ainsi que de Turcs venus pour des mariages et regroupements familiaux.

Les personnes de la seconde génération, ayant accompagné leurs parents dans leur migration ou étant nées en Belgique, expriment souvent un sentiment d'insatisfaction quant à leur parcours scolaire. En effet, ces personnes estiment ne pas avoir été favorisées durant leurs années de scolarisation. Les parents de ces personnes, eux-mêmes peu scolarisés et ne maîtrisant pas suffisamment la langue



française, n'ont pu leur apporter une aide optimale durant ces années. De plus, l'origine ouvrière de ces personnes n'a pas incité les parents à encourager leurs enfants dans de longues études. Cela est d'autant plus vrai pour les femmes qui n'ont pas été poussées vers des carrières professionnelles. Nous pouvons effectivement constater que la plupart des personnes appartenant à la seconde génération exercent actuellement des métiers n'exigeant pas de longues formations. Aujourd'hui, la communauté turque espère que les nouvelles générations pourront réaliser les parcours scolaires et professionnels qu'elle n'a pas connus.

Similairement à ce qui a été énoncé pour la communauté italienne, l'établissement définitif des familles turques ne faisait pas toujours partie du projet initial. Malgré la fermeture des mines, ces familles sont restées sur le territoire belge. Tout comme pour la première vague d'immigration, c'est, selon eux, en grande partie pour leurs enfants qu'ils se sont définitivement installés. Ceci est témoigné par l'achat de biens immobiliers en Belgique plutôt qu'en Turquie. De nos jours, le retour au pays est davantage envisagé en terme de vacances (d'autant plus que les deuxièmes et troisièmes générations se considèrent tout autant belges que turques). De plus, lorsque les Turcs de Belgique se rendent dans leur pays d'origine, ils s'y sentent en quelque sorte également étrangers. Cela serait dû au fait que la Turquie d'aujourd'hui ainsi que sa culture ne correspondent plus à l'idée qu'ils s'en faisaient.

La grande majorité de la communauté turque est de confession musulmane. La religion tient globalement une place importante, en atteste la fréquentation régulière de la mosquée locale. On observe néanmoins des différences d'implication dans la vie religieuse, certaines familles et certains jeunes se déclarant croyants mais non pratiquants. La mosquée de Blegny accueille essentiellement, voire exclusivement, les personnes de langue turque, la prédication y étant donnée en turc. De plus, les discours de l'imam turc évoque principalement des problématiques liées à sa communauté. Selon les personnes interrogées, leur religion n'influence en rien leur intégration dans la vie locale de la commune. Ils insistent sur l'idée que l'intégration n'est en rien liée aux pratiques religieuses des différentes communautés. Dans le même ordre d'idées, les différences culturelles ne sont pas perçues comme des obstacles à leur intégration, celles-ci relevant, pour eux, de la sphère privée. Cependant, ces différences culturelles semblent plus facilement conciliables pour certaines personnes que d'autres. En effet, certaines femmes et jeunes filles des deuxième et troisième générations considèrent ces différences d'ordre culturel comme des freins éventuels à leur intégration sociale.

Les familles rencontrées disent être bien impliquées dans la vie de la commune. Elles participent, à ce propos, aux différentes fêtes se déroulant dans la commune. Une partie des femmes turques déclarent également s'impliquer dans les activités offertes dans le cadre du CPAS et du PSI : cours d'alphabétisation et ateliers cuisine. Certains jeunes garçons, quant à eux, participent régulièrement aux



différentes activités liées à la maison de quartier, ils sont également présents au club de football local. De manière assez constante, les personnes issues de l'immigration turque s'estiment bien intégrées à la commune. De même, elles perçoivent leur communauté comme étant généralement bien accueillie par la population locale. Malgré tout, la plupart des personnes rencontrées évoquent des contacts avec des personnes relativement hostiles à leur présence sur la commune. Pour eux, ces quelques personnes ne sont pas représentatives de l'esprit d'accueil caractérisant la commune. En effet, ils considèrent que les relations entre les différents habitants de la commune sont relativement positives. Cette situation est notamment décrite en comparaison avec d'autres villes voisines comme Liège et Cheratte. Les personnes de la communauté turque de Blegny se félicitent de leur répartition sur l'ensemble de la commune. Effectivement, aucune concentration importante de familles turques n'est observable à Blegny. Ceci est vraisemblablement à la fois dû à la volonté communale d'éviter le phénomène de ghettoïsation et à l'absence d'un désir d'agrégation des familles turques de l'entité. Nous constatons ici un contraste important entre la situation de Cheratte et celle de Blegny. Cette situation favorise peut-être la fréquence des contacts entre les différents citoyens de la commune.

En ce qui concerne la qualité de l'intégration au sein de la commune de Blegny, les avis des différents intervenants belges rencontrés semblent s'accorder sur certains points. Le sentiment global de ceux-ci semble être une perception assez positive de la qualité de l'intégration et de l'accueil à Blegny. Ceci dans la mesure où le nombre d'immigrés reste peu important sur la commune. La population originaire de la première vague d'immigration européenne serait parfaitement intégrée à la population belge. Cela serait dû au fait qu'il s'agisse aujourd'hui de la deuxième ou troisième génération. Les témoins mettent également l'accent sur l'idée que les différences culturelles avec la population belge furent probablement moins difficiles à gérer que pour des communautés telles que la communauté turque. La population issue de la troisième vague d'immigration (demandeurs d'asile) serait, quant à elle, caractérisée par une volonté d'intégration très importante. Pour les intervenants, la précarité de leur situation administrative les pousse à effectuer de nombreux efforts d'engagement au sein du tissu social local. Ces personnes participent donc régulièrement aux différentes activités proposées par le CPAS et/ou par les écoles. Ceci étant notamment facilité par leur inactivité professionnelle. La majorité de leurs difficultés quotidiennes seraient liées à la maîtrise de la langue française. Les intervenants rencontrés ont également mis en avant le bagage psychologique particulièrement difficile de ces candidats à l'asile.

Par contre, la qualité de l'intégration de la population d'origine turque semble plus compliquée à évaluer pour les intervenants. Ils parlent d'une intégration mitigée. En effet, ils soulignent, outre les difficultés de la langue, une série de compromis culturels délicats. Les différences culturelles importantes entre la culture d'origine et la culture belge conduiraient cette population à ne s'intégrer que très partiellement. Par exemple, certains intervenants disent observer des niveaux



d'intégration différents en ce qui concerne l'homme et la femme. Les familles seraient partagées entre une vision occidentale de la femme et des traditions culturelles qui déterminent les rôles de l'homme et de la femme de manière différente. Selon les intervenants, l'intégration de la population turque serait tout de même assez effective comparativement à d'autres communes voisines comme celles de Cheratte ou de Liège. Ils insistent également sur la qualité de l'accueil, relativement positif, réservé aux personnes issues de l'immigration turque par la population de Blegny.

Les informations recueillies auprès de la population d'origine belge, à l'aide d'un questionnaire adéquat, nous donnent un ensemble de résultats dont se dégagent trois visions principales quant à l'intégration perçue des personnes issues de l'immigration. En premier lieu, la qualité perçue de l'intégration des personnes issues de l'immigration dans la commune Blegny montre que la vague européenne est considérée par les habitants belges comme la mieux intégrée devant la vague turque et le groupe récent des demandeurs d'asile. En deuxième lieu, le groupe turc apparaît en « repli communautaire » à la différence des autres vagues. Enfin, troisièmement la difficulté d'intégration des réfugiés apparaît comme étant de loin plus grande que celle des Turcs, eux-mêmes apparaissant en plus grande difficulté que les Italiens. Il semble intéressant de noter que 62% des personnes sondées seraient favorables à une limitation de l'immigration au sein de leur commune. Il est également important de noter que les niveaux de contact de la population locale avec les personnes issues de l'immigration varient fortement selon les trois différentes vagues. On peut observer que les familles issues de la première vague font partie du réseau amical de la majorité des personnes sondées (65%). Par contre, si la plupart des gens semblent également connaître, au moins de vue, des personnes d'origine turque, peu d'entre eux (30%) vont jusqu'à entretenir des rapports amicaux avec ceux-ci. Pour ce qui est des personnes appartenant à la troisième vague, elles sont très peu connues par les habitants de Blegny ; la moitié des personnes interrogées disent ne pas en connaître, même simplement de vue.

### **3. Le cas de la population turque de Cheratte-Visé**

Cette partie a pour objectif de décrire les processus d'intégration sociale d'une communauté turque installée dans une localité minière en Belgique, dès l'aube des années soixante. Il s'agit de retracer les étapes grâce auxquelles cette population ouvrière immigrée est parvenue en un peu plus d'un tiers de siècle à s'établir dans le quartier, à se structurer en associations et organisations, à se faire reconnaître par le pouvoir local, ainsi que par le tissu institutionnel du pays d'accueil, et enfin, à s'asseoir à la table des élus locaux.

La ville de Visé compte environ 18 000 habitants dont 10% de musulmans, d'origine turque pour l'essentiel. La population issue de l'immigration musulmane est principalement installée dans la périphérie sud de la ville depuis le milieu des années 60, dans l'ancien site de charbonnage de Cheratte actuellement fermé. De



nombreux problèmes de scolarité, d'emploi et d'insertion tourmentent notamment les jeunes de cette communauté. Cette observation locale, participative et de longue durée est rendue possible par le travail de nombreux acteurs, travailleurs sociaux, chercheurs, enseignants, étudiants, simples citoyens, ayant fonctionné ou habité à Cheratte dès le début des années 80 et ayant eu le souci de rendre par écrit le contenu de leurs initiatives, de celles d'autres intervenants ou encore l'objet de leurs observations. Ce texte est donc le fruit d'un travail de récolte, de compilation, de synthèse et d'articulation de rapports, de procès-verbaux de réunions, de coupures de presse, de données statistiques, de témoignages, d'articles scientifiques, d'ouvrages d'histoire locale, de notes et de brochures diverses.

La population turque installée dans la cité minière de Cheratte depuis le début des années 60, connaîtra une période très difficile due à la fermeture de la mine qui fournissait un emploi pratiquement à tous les chefs de ménage au sein de cette communauté immigrée. Dès la fin des années 70, la population turque saura cependant s'organiser en associations et commencera à entretenir des rapports avec les structures locales en tant que « communauté », tout en propulsant une activité économique autonome. Une des sources des échanges intercommunautaires et des coordinations sociales impliquant la population turque de Cheratte peut être recherchée dans la mise en service, en 1983, de la nouvelle école fondamentale de Cheratte et de son hall omnisports. La construction de cette infrastructure est sans doute une date-charnière dans les relations avec la communauté turque, car des liens mais aussi des frictions se vivront autour et à partir de l'édifice. La nouvelle école publique sera menacée à plusieurs reprises par la population turque : on constatera d'abord un flux d'un groupe de 50 élèves turcs vers l'école catholique du quartier en 1986 qui, contrairement à la législation en vigueur, organise des cours de religion islamique. On notera surtout le boycott de l'école communale, en 1990. Le nouveau bâtiment scolaire et d'autres locaux plus anciens de Cheratte furent continuellement l'objet de vandalisme et de vols.

Ces situations extrêmes dont on devine l'impact médiatique au niveau de la presse, notamment locale, montrent à souhait l'insuffisance de la communication et de l'intercompréhension entre la population et les services (manque de médiation, de triangulation, d'information), la population (immigrée) préférant souvent un contact direct avec son maire (en effet, 40 % des visiteurs de la permanence sociale du bourgmestre sont des personnes turques). Mais ce dernier n'a pas de prise dans bien des dossiers (revendications à propos de l'usage de terrains privés, construction d'un pont sur le chemin de fer, etc.). Il est du reste tenu d'exercer un arbitrage par rapport aux attentes parfois contradictoires de divers groupes de riverains. Aussi, dans certains types de dossiers, la population a rarement le sentiment d'avoir obtenu satisfaction, même si, de leur point de vue, le pouvoir communal et ses divers partenaires multiplient les efforts en faveur de l'intégration de la population d'origine turque : aide aux devoirs, animation du quartier, alphabétisation-francisation, etc.



Un exemple de longue durée de coordinations sociales développées à Cheratte, le Comité de Coordination Cheratte/Visé (CCCV) est un lieu de discussion permettant d'entretenir les contacts entre divers partenaires cherattois engagés dans l'action sociale et de répondre aux demandes de la population. Il s'agit de coordonner l'offre de services socio-éducatifs à la population afin de développer une dynamique interculturelle propice à l'intégration des familles issues de l'immigration. L'expérience ainsi accumulée à Cheratte est censée rejaillir sur l'ensemble de la commune. Il s'agit également de coordonner la recherche de moyens nouveaux pour des initiatives communes. Le CCCV est aussi une première instance qui voit la participation officielle de représentants de la communauté turque et plus tard la participation d'autres associations d'habitants d'origines diverses.

Ce comité permanent a pour but d'assurer la concertation entre les partenaires, mais aussi de gérer les conflits en dehors de situations de crise. Les thèmes abordés en une dizaine d'années d'existence sont surtout liés à l'intégration de la population turque de Cheratte. La participation, dès 1991, des représentants de la communauté turque à ce comité dont les rôles sont d'interpeller les décideurs et de les informer sur les réalités et attentes du public issu de l'immigration, est une des premières manifestations de la volonté politique de reconnaître et de soutenir une association créée par des habitants d'origine turque. Une dynamique de développement communautaire peut alors s'entamer, même si elle est tributaire de la participation des représentants de la communauté turque se relayant tous les deux ans. De plus, le relais avec des femmes ou des jeunes issus de l'immigration n'est pas aisé à constituer.

La problématique de « l'intégration » est ainsi présente en filigrane quasiment dans tous les débats vécus au Comité, en tant qu'objectif positif et global de tous les efforts coordonnés. Ce thème est surtout abordé à travers les craintes soulevées par certains participants. Ainsi les responsables soulignent le caractère « imperméable » de la Cité des mineurs à Cheratte, habitée essentiellement par la communauté turque. A divers moments de l'histoire de Cheratte sont ainsi vécues des crispations entre certains éléments de la communauté turque et les représentants politiques, scolaires ou administratifs belges. Ces frictions permettent de révéler les attentes et angoisses réciproques des uns des autres. Ils illustrent la nécessaire articulation de l'interculture au politique, au sens général du terme.

La fin des années 90, sera le théâtre d'une série de changements dans la configuration du partenariat local sous l'effet de divers facteurs institutionnels. Dès 1998, les partenaires visétois se lanceront le « Projet Intégré Cheratte » (PIC) dont l'objectif sera le développement de nouvelles stratégies pour favoriser la communication interculturelle et interinstitutionnelle. L'idée sera aussi d'impliquer plus et mieux la population locale dans les projets la concernant. En effet, on notera les limites d'une collaboration avec une seule association d'immigrants. Par ailleurs, on appréciera les difficultés d'une collaboration entre les bénévoles d'une



association d'habitants et les professionnels de l'action sociale. Des oppositions sont en effet identifiées entre les institutions et les regroupements d'immigrants selon *l'axe laïcité/religiosité*, mais également selon *l'axe universalité culturelle/spécificité ethnique*. D'autres tensions sont également évoquées par les acteurs tant entre certaines associations et certains services publics qu'entre divers services publics eux-mêmes.

On notera, à travers le développement du PIC, une stabilisation de nombreuses activités proposées au bénéfice des populations de Cheratte, comme les écoles de devoirs, par exemple, qui se maintiennent malgré les fluctuations des contextes de partenariat ou de coordination. Même si aucune évaluation de l'impact pédagogique des diverses activités proposées par le partenariat n'a été effectuée, on notera la grande diversification de ces activités (comme des activités artistiques et sportives) et le volume toujours plus important de personnes touchées par celles-ci, malgré les mouvements concernant les intervenants de terrain qui sont pour une part importante des bénévoles ou des personnes bénéficiant d'emplois peu stables. Par ailleurs, l'importance accrue des organisations d'habitants au sein du PIC est un élément de satisfaction. Enfin, ces organisations ont de plus en plus un caractère multiculturel, même si les crispations entre l'association-mosquée turque de Cheratte et divers membres du comité PIC sont patentées.

#### **4. Synthèse et conclusions**

Question centrale de cette contribution, l'évaluation de l'intégration locale est une des difficultés méthodologiques récurrentes en politique sociale. Le travail d'évaluation qui ne tient pas compte de l'évolution dans le temps des communautés ciblées par les actions ou observations conduit souvent à des visions limitées ou biaisées de la psychosociologie de ces communautés, visions accentuant les sentiments d'échec. La lecture monochromatique des réalités liées à l'insertion et à l'intégration des populations immigrées ouvre sur des constats d'échec des politiques dites d'intégration. L'absence d'une évaluation accentue ainsi le fantasme de l'Autre : élargir les analyses à la vision intime des groupes d'immigrants donneraient des résultats sensiblement différents montrant comment, à sa façon, l'immigrant bénéficie contexte social et construit à son tour sa propre « intégration » au départ de ses propres intentions.

Un des indicateurs majeurs de cette « intégration » n'est-il pas de constater que la population transplantée s'approprie son nouvel espace ? L'implantation par la communauté immigrée d'une structure sociale, de lieux collectifs tels que commerces et mosquées et l'accès à la propriété sont les signes tangibles de cette appropriation. L'occupation de l'espace s'annonce aussi dans le paysage : paysage sonore, tout d'abord, pour la communauté musulmane par exemple qui appelle à la prière plusieurs fois par jour, mais aussi paysage visible, une appropriation inscrite sur les murs, sur les plaques routières traduites en turc, comme c'est le cas à Cheratte ... Apprécier la manière avec laquelle une population immigrée investit



son nouveau territoire et se laisse investir par les réalités nouvelles dont il regorge est incontestablement un indicateur d'intégration psychologique majeure et, partant, un des lieux importants de la construction de la cohésion sociale locale entre populations différentes, au-delà de leurs diversités culturelles.

Ainsi, une population immigrée, nombreuse et développant le projet de demeurer en communauté peut emprunter des voies inattendues d'intégration et d'appropriation de son nouvel espace sociogéographique et culturel. Il est impertinent de s'attendre à ce qu'elle emprunte nécessairement et exactement les chemins d'insertion qui furent ceux des populations immigrées qui la précédèrent, comme il est illusoire d'envisager qu'elle s'assimile exactement comme le souhaiterait la population autochtone, d'autant plus que le théâtre socio-économique de cette intégration change d'époque en époque et présente un décor tantôt favorable tantôt producteur d'exclusions. Cette attente doublement déplacée est source de frustrations chez certains Belges « de souche » ou enfants d'immigrants européens, intervenants sociaux, décideurs ou simples citoyens. Constatant les écarts entre les trajectoires socioculturelles des immigrants, par exemple, polonais, italiens ou grecs, d'une part, et turcs, d'autre part, il est courant d'entendre d'aucuns se plaindre que « Les Turcs ne veulent pas s'intégrer ».

Ne faut-il pas, dès lors, interroger la conception de l'intégration que les uns et les autres développent ? Il est en effet difficile pour les intervenants sociaux de comprendre et/ou d'accepter comme légitimes les besoins d'intimité et d'homogénéité du groupe immigré sans se sentir exclu eux-mêmes. « Se retrouver entre soi, en famille ... » est pourtant une attente présente au sein de tout groupe et contribue précisément à la construction de l'identité de ce groupe. La peur de l'homogénéité du groupe « Autre » n'a souvent d'égal que l'homogénéité ignorée du groupe propre. Par ailleurs, le processus de compensation ou de balance identitaire n'est que rarement compris par les acteurs en contact avec l'immigration. La compensation identitaire permet à l'individu une gestion différenciée de ses parcelles d'identité ou de ses multiples appartenances. Tout se passe comme si ce qui est identifié extérieurement comme un « repli identitaire » en telle matière rendait négociable ce qui peut être ressenti comme une assimilation culturelle volontariste en telle autre matière.

Les divisions et parfois les dissensions à l'intérieur des groupes d'immigrants, par exemple, les diverses façons de vivre l'islam (islam des Turcs et islam des Marocains, islam de la mosquée X, islam de la mosquée Y, islam des hommes, islam des femmes, etc.) ne sont pas toujours comprises et heurtent, dans certains cas, les observateurs extérieurs. Il faut pourtant noter que l'homogénéité perceptible au sein de certains groupes d'immigrés autorise en quelque sorte *l'hétérogénéité intériorisée* de chacun des membres de ces groupes, au prix d'une apparente ambiguïté identitaire. Celle-ci est encore une nouvelle source d'incompréhension



possible entre des personnes issues de l'immigration et certains intervenants sociaux.

Enfin, la valorisation de la différence d'autrui et son accueil sincère semble être une des conditions premières de l'intégration. Il faut tenir compte que les minorités culturelles issues de l'immigration ouvrière sont en attente d'une telle reconnaissance importante qui légitimise leur installation définitive dans le pays hôte. Il arrive que les groupements culturels issus de l'immigration tentent de présenter leurs culture, foi et culte aux autres habitants et les invitent à partager leurs fêtes, repas et communions. Cet élan, parfois mal compris, pourra donner lieu à des réactions de rejet. La diversité d'autrui mérite certainement une autre réception qu'« *On est en Belgique ici !* ».

Il s'agit de concevoir des espaces connecteurs et thématiques permettant à des parties de populations de se « frotter » et de se solidariser, de se valoriser. A leur tour, la population d'origine étrangère et, en particulier, les associations doivent poursuivre leurs efforts afin de s'ouvrir plus aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'ensemble de la population et des institutions de la localité, dans le cadre d'activités diverses et collectives. Sinon, les intervenants sociaux risquent de se sentir non reconnus dans leurs efforts professionnels d'ouverture et projet d'interculturalité. En revanche, les responsables associatifs issus de l'immigration ouvrière manquent d'outils notamment linguistiques et institutionnels pour entrer dans des rapports d'égalité avec les structures sociales belges, telles que des administrations et autres associations. Ils sont donc, à leur tour, souvent disqualifiés dans ce type d'interactions. Le problème nodal qui se pose alors relève donc d'un manque de canal de communication adéquat qui pourrait rassurer chacune des parties en présence et permettre de dépasser le cercle vicieux.